



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 avril 2021
Législature 2020-2025
Salle Gyvi



Présent-e-s

Exécutif :	M. Antoine CORNUT	Maire
	Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
	Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe
Bureau du Conseil	M. André FERREZ	Président
	Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire
Conseillère municipale	Mme Michèle TISCHHAUSER	
Conseillers municipaux	M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	
	M. Alexandre SIZONENKO	
	M. Bastien STAUFFER	
	M. Jorge VARELA	
	M. Robin VIDONNE	
	M. Éric WYSS	
Excusé	M. Sébastien DORAND	Vice-président
Absent	--	
Procès-verbaliste	Mme Emmanuelle MAIA	



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2021
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux
6. Projet de délibération – DM 2021_12 – crédit budgétaire supplémentaire 2021 destiné au remplacement d'un collecteur (route de Bellebouche – allée du Chambet)
7. Comptes rendus des commissions
8. Dates des prochaines séances
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers



Le Président ouvre la séance à 19h.15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Il annonce les élus excusés ou absents.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

Le Président annonce une légère modification de l'ordre du jour, à savoir l'ajout de la délibération DM 2021_13 (point 7) – crédit de réalisation de 500 000 F destiné à la transformation et à l'agrandissement du local parascolaire.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2021

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 25 mars 2021, sur lequel une coquille est signalée.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président passe la parole au Maire.

M. Antoine Cornut

Sapeurs-pompiers

Le caporal Yohan Ding a été nommé au grade de sergent-major le 1.4.2021. Par ailleurs, la compétence de nomination des officiers est désormais une compétence communale.

Réception du rapport de l'inspection de la Compagnie : l'inspection s'est bien déroulée et l'inspecteur était très satisfait.

GIPE

Le Conseil du GIPE s'est réuni le 30.3.2021 pour valider les comptes 2020 révisés. Le rapport de l'organe de révision est à disposition des élus intéressés (ainsi que les comptes 2020 révisés de l'état civil).

Gardes auxiliaires

Les magistrats concernés se sont réunis le 28.4.2021 ; sur la trentaine de dossiers reçus, 6 candidatures ont été retenues (3 hommes et 3 femmes). Les intéressés seront convoqués à Jussy pour un entretien. A priori, la prise de fonction des gardes auxiliaires est prévue pour septembre 2021.

Places de stationnement

Suite à l'interpellation de M. Jorge Varela, lors de la dernière séance plénière, le Maire indique que les compensations en cas de suppression de places de stationnement concernent uniquement les zones I et II, soit l'hyper centre et le centre (soit la ville de Genève et une partie de la ville de Carouge).

Mme Magali Ouedraogo

Plantations

Le tilleul taillé en parasol et l'érable sycomore ont été plantés. Merci à Mme Michèle Tischhauser pour le don de cet érable à la commune.

Vandalisme

9 arbustes ont été arrachés dans la haie des immeubles Gyvi, en face des jeux.

P'tites Poubelles vertes

Une nouvelle campagne sera lancée dès le 20.4.2021 dans tout Genève. Pour rappel : un tiers du contenu des ordures ménagères incinérables est retrouvé dans nos poubelles. Les nouveaux sacs compostables, beaucoup plus résistants, sont disponibles avec les P'tites Poubelles vertes. La commune offre ceux-ci aux habitants.

Sur une question de **M. Bastien Stauffer, Mme Magali Ouedraogo** précise que l'aire de compost meynite n'est pas accessible aux Gytans. Un ramassage a lieu une fois par semaine à Gy et la population peut aussi amener ses déchets verts à la compostière Rive Gauche (100, route de Veigy, Suisse). Et Mobilitri est à disposition pour les encombrants.

Mme Danièle Yakoubian

Promotions

Les promotions scolaires auront lieu le vendredi 2.7.2021 à Presinge. Les modalités exactes ne sont pas encore définies. Les enfants y participeront normalement classe par classe, hors de la présence des parents. La Mairie a demandé aux transports Meyer d'assurer le transfert des élèves vers Presinge.

Sur une remarque de **M. Alexandre Sizonenko, le Maire** précise que l'ACG a demandé au DIP l'autorisation de mélanger les classes pendant les promotions, car les enfants se fréquentent déjà à l'école et au parascolaire. Les décisions du Conseil fédéral sont également attendues. Cas échéant, les modifications seront faites en conséquence.

Mais il faut d'ores et déjà mettre en place l'organisation, rappelle **Mme Danièle Yakoubian**.

Promotions citoyennes

Les promotions citoyennes ne se sont pas tenues comme habituellement en février. Pour marquer le coup, l'Exécutif a proposé aux trois jeunes ayant 18 ans cette année de faire, la semaine prochaine, un tour en limousine puis d'aller manger sur une terrasse, pour autant que le temps le permette.

Œufs de Pâques

Une cinquantaine d'œufs de Pâques ont été retrouvés par les enfants qui ont très bien joué le jeu et n'en ont ramené qu'un chacun à la Mairie. Les retours ont été positifs.

FASe

L'Exécutif a appris, lors d'une séance avec la FASe, l'existence d'une web radio qui donne, tous les samedis entre 13h et 15h, accès aux jeunes encadrés par les TSHM. Ceux de notre région y ont accès une fois par mois. Le thème est choisi et développé par les jeunes. Une information figurera dans le prochain Info Gy.

Des réflexions sont en cours concernant l'avenir du secteur comprenant les communes de la région (Puplinge, Presinge, Jussy, Choulex, Meinier, Vandœuvres, Cologny, Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance et Gy). Faut-il scinder le secteur en zones (littoral et campagne) ou conserver le même découpage? Le nombre de TSHM est insuffisant (1,5). Une première simulation a montré que leur doublement impliquerait une augmentation de participation extrêmement importante pour certaines communes au vu du mode de calcul. Pour Gy, cela s'élèverait à moins de CHF 1'000.-. Ces questions seront à nouveau abordées lors de la prochaine séance, le 18.5.2021.

4. Communications du Bureau

Mme Myriam Rivollet n'a rien de particulier à signaler.

Le Président rappelle que le Conseil municipal devra élire, lors de sa séance du 27.5.2021, son Bureau pour la période du 1.6.2021 au 31.5.2022 (Président-e, Vice-président-e, secrétaire).

Les intéressés voudront bien transmettre leur candidature d'ici le 14.5.2021 au secrétariat général.

5. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux

Les Conseillers municipaux prennent acte de la décision de l'ACG du 24.3.2021 sans faire usage de leur droit d'opposition.

6. **Projet de délibération – DM 2021_12 – crédit budgétaire supplémentaire 2021 destiné au remplacement d'un collecteur (route de Bellebouche – allée du Chambet)**

Mme Magali Ouedraogo rappelle que ce crédit budgétaire supplémentaire a été présenté lors de la dernière séance. Il porte sur le remplacement d'un collecteur entre Jussy et Gy. Le Conseil municipal avait donné son accord de principe. Le coût à la charge de Gy est de CHF 43'000.- (moins une subvention du FIA d'environ CHF 8'500.- que la commune recevra par la suite).

En l'absence de remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération DM 2021_12.

À la majorité (6 oui, 1 abstention), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2021_12.

Sur une question de **M. Robin Vidonne**, **Mme Magali Ouedraogo** rappelle que ces travaux ont été commandés (et réalisés) par Jussy.

M. Bastien Stauffer demande comment tous ces crédits complémentaires sont répercutés sur le budget de la commune.

L'explication figure à la fin de la délibération, indique **le Maire**, à savoir que la commune devra couvrir ce crédit budgétaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. Les commissions établissent leurs budgets chaque année, mais des imprévus peuvent toujours survenir en cours d'année, nécessitant un financement par un crédit budgétaire supplémentaire.

M. Stauffer a l'impression d'un gros écart entre le budget de 2,3 mios et tous ces crédits supplémentaires. Est-ce la même chose chaque année ?

Il y a toujours des imprévus, répète **le Maire**.

Mme Myriam Rivollet ajoute que rien n'avait été prévu au budget 2021 pour le remplacement d'un collecteur. C'est aux commissions qu'il revient de prévoir chaque année les lignes budgétaires. Car un budget insuffisant requiert un crédit complémentaire (jusqu'à Fr. 100'000.-) ou un crédit d'investissement (au-dessus de Fr. 100'000.-, soumis à amortissement). Les imprévus compliquent aussi la situation.

Sur une dernière question de **M. Bastien Stauffer**, **le Maire** indique que tous les crédits supplémentaires votés figurent dans les rapports administratifs et financiers des années précédentes.

7. **Projet de délibération – DM 2021_13 – crédit de réalisation de 500 000 F destiné à la transformation et à l'agrandissement du local parascolaire**

Le Maire rappelle que les cuisines scolaires étaient auparavant à la salle des sociétés ; l'exiguïté des lieux a contraint la commune à les déplacer dans la salle communale, qui doit ainsi être réaménagée quotidiennement, ce qui prend beaucoup de temps. L'Exécutif souhaiterait créer un lieu entièrement dédié au parascolaire, qui serait aussi à disposition pour les activités du soir.

Le montant du compte de dépôt de la commune auprès de l'AFC avoisine les 2 mios ; ce serait une opportunité pour la commune de financer entièrement ces travaux sans passer par l'emprunt et déstabiliser son budget, sachant que cet objet sera amorti sur 30 ans (CHF 17'000.- à CHF 18'000.-/année). La commune a amorti plus vite que prévu les travaux de Bellebouche et sa capacité d'amortissements oscille entre CHF 250'000.- et CHF 300'000.-/année ; elle a donc encore du potentiel.

L'ancien hangar des pompes, qui sert actuellement au stockage du matériel, sera transformé en cuisine scolaire (isolation, création d'une petite cuisine pour le service des repas, etc.), ce qui sera plus facile pour l'intendante.

Sur une remarque de **M. Robin Vidonne**, **le Maire** souligne qu'il ne s'agira pas d'une cuisine semi-professionnelle, mais surtout de placards de rangement, car les repas sont livrés chauds à Gy. Et l'intendante pourra aussi y faire la vaisselle.

M. Bastien Stauffer demande à quoi serviront alors les cuisines de la salle des sociétés et de la salle communale et à quelle fréquence. S'il comprend les besoins en cantine du GIAP, il s'étonne qu'il n'y ait pas d'autre solution avec les infrastructures existantes, qui lui semblent sous-utilisées.

Le Maire répète qu'il s'agit d'équipements légers, pas d'une cuisine semi-professionnelle. Les cuisines des deux salles sont utilisées pour les réceptions, événements et animations tant publics que privés.

Concernant la fréquence des locations, **Mme Myriam Rivollet** rappelle que la période Covid-19 a eu de fortes incidences.

En situation normale, ajoute **le Maire**, ces salles sont régulièrement louées aux habitants (anniversaires enfants, par exemple). Les salles avec une cuisine sont très recherchées, dans la région.

La salle communale sert également de salle de gym pour les enfants de l'école, souligne **Mme Myriam Rivollet**. Elle est donc essentiellement louée pendant les week-ends.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **le Maire** indique que les travaux (inclus les honoraires de l'architecte) sont estimés à CHF 400'000.-, sur quoi la commune a prévu une marge car toute l'isolation du bâtiment est à refaire (murs, sol, toiture). Ni PCB ni amiante n'ont été détectés dans l'ancien local des pompes. Il faudra également faire le branchement du CAD sur l'école.

Sur une autre question de **M. Jorge Varela**, **le Maire** confirme que la salle des sociétés est trop petite et la salle communale inadaptée pour le parascolaire. Il faut aussi tenir compte des nouveaux arrivants, à Gy. Actuellement, 21-22 enfants sont accueillis ; la future salle aura une capacité d'une quarantaine de personnes. De plus, le souhait du GIAP est de différencier en deux services les petits et grands.

Sur une remarque de **M. Bastien Stauffer**, **le Président** rappelle que la salle des sociétés sert souvent aux sociétés gytanes. Elle a aussi beaucoup été utilisée avant le déménagement des sapeurs-pompiers et est encore à disposition aujourd'hui.

Par exemple pour les verrées qui suivent les enterrements, où le traiteur peut s'installer, ajoute **le Maire**. Et elle sert régulièrement pour des animations enfants.

M. Robin Vidonne relève qu'il y a toujours eu des plaintes par rapport à l'espace de cette salle, qui est vraiment trop petite pour les mardis et jeudis.

Selon **M. Jérôme Lardenois-Robert**, il faut pour des questions pratiques que les enfants mangent à côté de l'école.

M. le Maire précise que le matériel stocké dans l'ancienne salle des pompes sera réparti ailleurs.

Sur une question de **M. Eric Wyss**, **le Maire** indique que les contributions du FI concernent des objets qui intéressent plusieurs communes (plus que 2). Les travaux commenceraient a priori début juillet pour 3 mois. Les enfants pourraient prendre leurs repas dans le nouveau local dès le mois d'octobre.

Sur une question de **M. Bastien Stauffer**, **le Maire** ajoute que cette salle sera dédiée au parascolaire ; elle ne sera pas disponible pour les autres associations.

M. Alexandre Sizonenko demande s'il serait possible de demander une contribution à Presinge.

Non, car il s'agit d'un bâtiment communal. Et la commune a largement les moyens de se l'offrir, complète **le Maire**.

M. Bastien Stauffer propose d'engager une personne une heure à chaque fois pour l'intendance, ce qui coûterait bien moins cher à la commune tout en donnant un mini-emploi à quelqu'un. Des solutions alternatives sont peut-être possibles.

Les Gytans paient des impôts et attendent de la commune que cet argent soit utilisé à bon escient et apporte en retour des services à la population, rappelle **le Maire**. Les nouveaux services attirent de nouveaux habitants, qui augmenteront les recettes fiscales de la commune qui pourra les investir dans d'autres projets.

M. Bastien Stauffer répète sa proposition d'engager une personne pour assurer la manutention des tables de la salle communale.

Le Maire indique qu'une telle solution serait compliquée, matériellement. Les aménagements sont faits à la dernière minute pour des questions d'horaire, car cette salle est utilisée en permanence par l'école.

Mme Magali Ouedraogo abonde dans son sens. De plus, la commune se doit d'offrir les prestations du GIAP à la population.

Mme Myriam Rivollet ajoute que Communes-École donne des cours, dans la salle Gyvi. Des cours donnés par des particuliers y ont également lieu. Il ne serait pas possible de déplacer ceux-ci à la salle communale, dont l'usage est réservé à l'école pendant les heures scolaires.

Selon **M. Bastien Stauffer**, aménager la salle ne prendrait qu'un quart d'heure. Moyennant quelques aménagements, il pense que la commune pourrait répondre à ces besoins avec ses infrastructures actuelles.

Le Maire précise que le nouveau local sera utilisé quotidiennement, pour les repas de midi et le parascolaire du soir.

Mme Michèle Tischhauser ajoute que la commune ayant reçu la demande d'autorisation, il semble difficile d'abandonner ce projet.

Et Gy ne dispose de quasiment aucun équipement communal, rappelle **le Maire**.

Mme Magali Ouedraogo relève que le parascolaire doit offrir un environnement sécurisé pour les enfants et facile à entretenir et nettoyer. Cela fait des années que la commune jongle avec les petits Gytans pour répondre aux demandes des parents. Elle doit pouvoir offrir un accueil parascolaire.

C'est actuellement très compliqué, souligne **Mme Danièle Yakoubian**. De plus, les communes doivent désormais, selon la loi, proposer le parascolaire midi et soir.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** donne lecture de la délibération DM 2021_13.

À la majorité (6 oui, 1 non), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2021_13.

8. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert indique que la commission ne s'est pas réunie, le mois dernier, mais a néanmoins communiqué par WhatsApp. La prochaine séance a été fixée au 4.5.2021 à 19h à la mairie. Plusieurs points seront mis à l'ordre du jour, dont le planning relatif à Europa-Park.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer indique que les commissaires ne se sont pas vus, depuis la dernière séance. En dehors de la plantation des deux arbres, la prairie fleurie a été semée. Il n'y a pas de date prévue pour la prochaine séance.

Le Président ouvre la discussion en demandant des informations sur les abeilles.

Mme Magali Ouedraogo annonce que les colonies ont été commandées et devraient être reçues en juin. Les ruches, qui seront posées sur la prairie fleurie, seront préparées dans l'intervalle. Les apicultrices amatrices, qui ont déjà des ruches sur plusieurs terrains, discutent de la possibilité de créer une association.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez indique que la CS restera sur un petit-déjeuner, à confirmer, le 2.7.2021. Le théâtre de Carouge devrait venir à Gy le 19.6.2021. Les commissaires présents ont décidé, pour la sortie des aînés, de partir sur le Lavaux panoramique. Mme Magali Ouedraogo a demandé à Mme Myriam Rivollet de mettre en route l'organisation de cette sortie.

Le repas des aînés (sous forme de repas ou de petit-déjeuner) a été fixé au 12.11.2021.

M. André Ferrez remercie l'Exécutif pour les lapins de Pâques en chocolat qui ont été très appréciés par la population.

La CS souhaiterait organiser, avec la CJ, un pique-nique du monde le 9.9.2021.

La date de la prochaine séance n'a pas encore été fixée.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser annonce que l'assemblée générale de Communes-École a été avancée au mois de mai 2021 (et non octobre, comme annoncé au départ). Elle ne pourra malheureusement pas y assister.

Mme Danièle Yakoubian ne pourra hélas pas y assister non plus.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, qui a été interpellé par une jeune Gytane, **Mme Michèle Tischhauser** indique que l'eau de la fontaine de l'allée des Tilleuls est propre à la consommation.

Le Maire ajoute que toutes les fontaines de la commune sont reliées au réseau d'eau potable ; la plaque n'y figure que s'il y a un débit continu de l'eau.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Finances (CF)

M. Jorge Varela indique qu'il rencontrera le Maire le 3.5.2021 afin de préparer la séance du 10.5.2021 de la CF (comptes 2021).

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko annonce que la CU a rencontré M. Gérard Widmer, responsable du secteur Arve et Lac de l'OCT, la semaine dernière, concernant la traversée du village. M. Gérard Widmer a expliqué aux commissaires les tenants et aboutissants des différentes possibilités.

La CU souhaiterait mandater une société afin de réaliser une étude sur le trafic, les vitesses et le stationnement afin d'étudier les pistes envisageables pour Gy. Mme Danièle Yakoubian transmettra à la commission les devis reçus pour étude.

La CU fera une proposition afin de mandater un audit, à la suite de quoi elle sera en mesure de faire des propositions (utilité et faisabilité des mesures, pistes envisagées pour diminuer le trafic dans le village et faire ralentir les véhicules).

Vignes du Seigneur : aucun accord n'a été trouvé entre le canton et les propriétaires des différentes parcelles. Le département confirme la demande de retour en zone agricole. La commune, qui tentait jusque-là de concilier le canton et les propriétaires, devra se positionner et le Conseil municipal statuer.

Kit-école : les marquages auront lieu de nuit, ce qui sera moins coûteux que de dévier la ligne TPG. Les travaux devraient normalement avoir lieu dans les 15 jours, précise **Mme Myriam Rivollet** ; les riverains seront avertis de ces nuisances par la Mairie.

La prochaine séance de la CU a été fixée au 20.5.2019 à 19h.

Le Président ouvre la discussion.

Sur une remarque de **M. Bastien Stauffer** par rapport aux coûts (traversée du village), **M. Alexandre Sizonenko** précise que les coûts de l'audit (qui ira jusqu'à une proposition) sont estimés à CHF 14'000.-. Une partie de l'audit sera prise en charge par le canton (la route est propriété de la commune mais sous compétence cantonale).

Sur une question de **M. Robin Vidonne**, **M. Alexandre Sizonenko** précise que la question d'un sens unique sur la traversée du village serait a priori à écarter ; M. Gérard Widmer a confirmé que ces mesures accélèraient la vitesse du trafic. Après les analyses et préconisations du mandataire, la CU reviendra avec des propositions.

Une brève discussion s'engage sur le non-respect des vitesses, qui est un problème sur différents secteurs de la commune.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Wyss indique que la prochaine séance a été fixée au 15.6.2021.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

8. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender :

- Commission Patrimoine – à définir.
- Commission Finances – 10.5.2021.
- Commission Environnement – à définir.
- Commission Sociale - à définir.
- Commission Jeunesse – 4.5.2021 à 19h.
- Commission Urbanisme – 20.5.2021 à 19h.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – 15.6.2021.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 27 mai 2021 à 19h15 (présentation et approbation des comptes 2020).

9. Propositions individuelles et questions

Sur une question de **M. Jérôme Lardenois-Robert**, **Mme Myriam Rivollet** indique que la commune a résilié tous les contrats des salles auprès des gens qui donnent des cours, vu les disparités constatées. Il était plus logique de tout reprendre pour étudier l'ensemble des paramètres (par exemple le nombre de cours donnés). La Mairie a bien informé les locataires qu'elle leur proposerait un contrat de mise à disposition (avec un règlement et des directives) dans le courant de l'été 2021 qui serait au plus proche de la réalité de l'utilisation des locaux.

Mme Myriam Rivollet répond à quelques questions des élus sur les aspects logistiques, tarification, etc. des locations de salles et conclut en expliquant qu'une éventuelle augmentation des loyers est du ressort de l'Exécutif (baux de moins de 12 ans).

10. Divers

Sur une question de **Mme Michèle Tischhauser**, le **Maire** indique que les résultats du radar installé vers la place Gyvi n'ont pas encore été analysés.

Mme Michèle Tischhauser relève qu'il est plutôt dérangeant pour les promeneurs que les chevaux empruntent le chemin piétonnier situé le long de la route de Bellebouche, d'autant que le premier tronçon est très étroit et qu'il est difficile d'éviter le crottin. **Le Maire** indique que des rappels réguliers sont faits aux manèges de la région et les cavaliers pris sur le fait sont interpellés.

Mme Michèle Tischhauser et **M. Bastien Stauffer** s'excusent d'ores et déjà pour la prochaine séance du Conseil municipal, à laquelle ils ne pourront malheureusement pas assister.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h40.



André Ferrez
Président



Sébastien Dorand
Vice-président



Myriam Rivollet
Secrétaire

